

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DIRECTEUR
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE
14/01/2022

Date / Lieu	14/01/2022 – en visioconférence à 19h30
Personnes Présentes	BLACHIER Fabrice, BOTTON Michel, DAUDIN Jacques, DUBOIS Guillaume, GALLAND Emmanuel, MOREAU Nathalie, SCHMIDT Wilfried, TILLAY Dominique
Personne Absente Excusée	MAUXION Philippe

Ordre du Jour

- I. Point sur les salaires et propositions
- II. Statut du Technicien
- III. Processus Covid
- IV. Vie des Commissions
- V. Questions diverses

I. Point sur les salaires et propositions

Dominique TILLAY fait un point sur les salaires de l'ensemble des salariés de la Ligue CVL et du Groupement d'Employeurs Basket Centre.

Il explique les évolutions récentes pour certains, à savoir une augmentation de 15%, du fait du passage au forfait journalier.

Le dialogue s'instaure au sujet du salaire de certaines personnes.

Après plusieurs échanges, il est décidé de soumettre cette proposition au vote.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

A l'UNANIMITE, le Bureau Directeur se déclare donc favorable aux propositions.

Le Président va faire le nécessaire, en tenant compte des propositions faites par les élus.

II. Statut du Technicien

Michel BOTTON informe que le texte concernant le Statut du Technicien, pour la saison 2022-2023, est rédigé et qu'il devra être validé prochainement.

Il précise que pour la saison 2023-2024, il faudra une nouvelle fois le modifier, puisque la formation CQP devrait être complètement transformée.

Concernant le contrôle de ce Statut du Technicien, il annonce qu'une session de rattrapage est en cours pour les personnes absentes aux Journées de Pré-Saison qui ont eu lieu à Tours et Bourges en septembre 2021.

Cette journée de rattrapage devait initialement se tenir le samedi 15 janvier 2002, dans le cadre du Tournoi Inter-Comités U13 de Salbris (41) ; malheureusement, du fait des conditions sanitaires et du huis clos instauré, cela n'a pas pu se faire.

Quatre dates sont donc proposées pour ce rattrapage :

- Le 5 février 2022 dans le cadre du CQP1 à Saran (45)
- Le 6 février 2022 dans le cadre du CQP1 à Saran (45)
- Le 12 février 2022 lors de la formation du CQP2 à Saint Jean de Braye (45)
- Le 13 février 2022 lors de la formation du CQP2 à Saint Jean de Braye (45)

La présence à l'une de ces journées est obligatoire.

Les entraîneurs devant participer à ce rattrapage ont tous reçu un mail leur demandant de se positionner sur une de ces dates ; en fonction de leurs retours, ils recevront une convocation.

Michel BOTTON revient sur les sanctions prises lors d'un précédent Bureau Directeur, entre autres quant aux entraîneurs ne possédant pas le diplôme requis.

Seul le club de l'ES La Ville aux Dames ne pouvait pas bénéficier d'une dérogation puisque l'entraîneur n'est pas inscrit dans une démarche de formation pouvant lui permettre d'obtenir le diplôme ou niveau requis.

Les notifications faisant suite aux absences non excusées lors des Journées de Présaison ont toutes été envoyées aux clubs concernés.

Michel BOTTON a également effectué le suivi des absences, journée par journée, de l'entraîneur déclaré. Seules quelques équipes Jeunes sont concernées ; des courriers ont été adressés aux clubs pour les prévenir de la situation. Il signale que le Statut Régional du Technicien est consultable sur le site Internet de la Ligue.

Il rappelle que nous n'avons pas statué sur le niveau de formation des entraîneurs des équipes Jeunes en fonction du championnat dans lequel ils évoluent.

Il souhaite donc faire voter par le Bureau Directeur, comme cela l'a été pour les entraîneurs des équipes Seniors, les sanctions prévues. Il propose que nous accordions la même dérogation exceptionnelle que pour les équipes Seniors, aux clubs pouvant en bénéficier. Les notifications seront rédigées en ce sens.

Concernant les entraîneurs qui ne sont pas inscrits dans une démarche de formation pouvant leur permettre d'obtenir le diplôme ou niveau requis, il est proposé d'appliquer la pénalité financière prévue dans le Statut du Technicien.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Les décisions et propositions de sanction sont donc validées à l'UNANIMITE.

III. Processus Covid

Dans le cadre du protocole Covid, il est précisé que pour les Championnats Régionaux Jeunes et Seniors, le report d'une rencontre sera possible lorsqu'un club comptera 3 cas positifs au Covid. Le courrier de demande de report envoyé aux clubs régionaux par les Commissions Sportives Régionales, est toujours d'actualité.

Il est décidé de ne pas tenir compte du protocole de report de rencontre, dû au Covid, que la FFBB vient de publier (Note E-FFBB du 12 janvier 2022).

Il est également rappelé de faire attention à la date butoir du 15 janvier 2022 pour les personnes n'ayant pas fait leur rappel de vaccin sept mois après leur dernière injection ou leur dernière infection au Covid-19; leur pass sanitaire sera désactivé.

IV. Vie des Commissions

- Commission Sportive Seniors

Guillaume DUBOIS signale que 4 demandes de report ont été faites, lors du week-end du 8 janvier 2022, sur l'ensemble des Championnats Régionaux Seniors.

Il précise que c'est la Commission Sportive Seniors qui propose une date pour reprogrammer la rencontre et que, si les clubs le souhaitent et d'un commun accord, ils ont la possibilité d'avancer cette rencontre.

Pour le week-end du 15 janvier, il semblerait que 2 rencontres sont sur le point d'être reportées. Il est dans l'attente des justificatifs des clubs.

Il évoque 2 rencontres jouées sans Statut CF/PN en Championnat de Pré-Nationale. Après échanges, il est décidé de procéder à une vérification auprès des 2 Comités Départementaux d'appartenance des licenciés.

- Commission Sportive Jeunes

Jacques DAUDIN déplore un peu plus de rencontres non jouées lors de la journée du 8 janvier 2022 sur les catégories Jeunes. 10 rencontres sur 42 ont été reportées. Il propose la date du 5 février 2022 ou de les avancer, si les clubs se mettent d'accord entre eux. Il va faire le nécessaire dans FBI pour reprogrammer ces rencontres et les clubs devront faire leurs dérogations comme habituellement.

Il informe qu'une rencontre ne s'est pas jouée à cause d'un panier défectueux. Il a reçu un courrier de la municipalité concernée expliquant le problème. La rencontre sera remise.

- IRFBB

1) CQP

Nicolas CORBE et Benoist BURGUET ont participé à une réunion de travail en visioconférence à l'initiative de la Commission Technique Fédérale. L'objectif est l'élaboration d'une nouvelle formule pour le CQP afin de l'inscrire dans l'esprit et dans le prolongement des Brevets Fédéraux.

2) Stages CQP à venir

4-5-6 février 2022 : P1 à Saran

12-13 février 2022 : P2 à St Jean de Braye

3) Formation JIG

Les entretiens individuels menés par Nicolas CORBE dans les Clubs de SARAN, du CES TOURS et du POINCONNET sont terminés.

4) Formation MicroBasket

Les dates pour les journées de cette formation ont été fixées :

12 février 2022 (8 Heures) et 12 mars 2022 (4 Heures)

Les lieux et programme seront envoyés aux inscrits dans le cadre de leur convocation.

5) Brevets Fédéraux

Michel BOTTON et Dominique TILLAY ont adressé un message aux Conseillers Territoriaux Ligue et aux Présidents de Comité pour demander que les tâches de gestion administrative soient effectuées par la Ligue (Secrétariat Technique).

Cette formation sera évoquée lors de la réunion de l'ETR programmée le mercredi 26 janvier 2022 (Présentiel au Siège de la Ligue et Distanciel).

6) Michel BOTTON demande comment et par qui sera organisée la « Tournée Régionale Log'In » (Prévention des Risques liés à l'utilisation des Réseaux Sociaux) prévue dans les départements. A étudier.

Il rappelle qu'il n'y a plus de Président de Commission Technique et que certaines tâches ou missions ou bien sont redirigées vers l'IRFBB ou bien ne sont pas effectuées. Le Président est conscient du problème et cherchera une solution. Jacques DAUDIN propose son aide.

- Commission Régionale des Officiels

Fabrice BLACHIER demande s'il est possible d'acheter un nouvel ordinateur à Romain PELLETIER, CTO de la Ligue. Son matériel est quelque peu défectueux et il lui est difficile de diffuser des formations à distance.

Le Président informe que le nécessaire sera fait. Dominique TILLAY en profite pour annoncer qu'il en sera de même pour Pasqual FARDIN, Conseiller Territorial de la Ligue.

Il poursuit, en faisant part d'une demande faite par Anna KOTOCOVA, responsable du Pôle Espoirs Féminin, afin qu'elle puisse bénéficier d'un ordinateur également. Il précise que nous ne sommes pas son employeur. Le Bureau Directeur est favorable à cette demande.

Finalement, trois ordinateurs seront achetés.

Le Président de la CRO signale qu'une session de formation continue s'est tenue le week-end dernier pour les arbitres de Championnat de France. Il se réjouit de la présence de Johann JEANNEAU, en préambule de cette réunion. 30 personnes étaient connectées dont 24 arbitres fédéraux de notre Ligue.

Il fait part d'un gros problème d'observateurs dans la Ligue CVL, certainement en lien avec le fait qu'il y a trop d'exigences fédérales. Dans le passé, Fabrice BLACHIER affirme que nous pouvions compter sur des anciens arbitres, mais qu'ils sont désormais trop sollicités et qu'on leur demande trop de choses, ce qui fait que nous perdons progressivement en nombre d'observateurs.

Il poursuit son intervention en évoquant un Camp Arbitres qui pourrait se tenir durant l'Été. Il signale que Romain PELLETIER a présenté le projet à Carole DELAUNÉ-DAVID, en charge de la labellisation et du suivi des camps arbitres à la FFBB. Il semblerait qu'elle a trouvé les contenus très intéressants. Il annonce que ce projet pourrait être rapidement labélisé si le Bureau Directeur donne rapidement un avis favorable. Après quelques échanges, le Bureau Directeur souhaite obtenir des informations supplémentaires ; ce projet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Concernant les OTM, Fabrice BLACHIER revient sur le décès d'Huguette DESPINOY il y a quelques jours et tient à lui rendre hommage.

Il précise que nous avons transféré une partie du travail qu'Huguette réalisait, vers Christine MARINO. Mais que, depuis, son remplacement a été confié à une personne de la Ligue de la Nouvelle-Aquitaine.

Il tient à signaler que les OTM Régionaux dépendent des CDO. Il évoque le fait que la Ligue CVL pourrait avoir 3 ou 4 candidats au niveau HN pour la saison 2022-2023. Il déplore un problème pour les désignations.

Il demande, s'il est possible, que la Ligue prenne en charge les coûts d'hébergement et de repas des OTM de notre Région qui suivront une formation OTM dans le cadre d'un tournoi qui se déroulera à Cholet (49). Le Bureau Directeur lui répond favorablement. Dominique TILLAY précise que les frais de déplacements seront à la charge des stagiaires.

Fabrice BLACHIER conclut en demandant qui, parmi les OTM, devra être hébergé lors du Tournoi des Etoiles qui aura lieu en Touraine en février prochain. Un point sera fait prochainement avec notre CTO.

- **Commission Evénements - Manifestations :**

Emmanuel GALLAND informe qu'une dérogation exceptionnelle a été accordée pour l'homologation des 2 gymnases de Salbris dans lesquels se dérouleront les rencontres du Tournoi Inter-Comités, le 15 janvier 2022. En effet, les infrastructures ne bénéficient pas de vestiaires arbitres. Des chambres du CRJS seront mises à disposition. Il remercie Chloé GAUTHIER, salariée de la Ligue, en charge du Développement des activités, et tient à la féliciter pour son travail sur la préparation de ce Tournoi Inter-Comités.

Il signale qu'il s'agit d'une première pour cette formule sur une journée de compétition. A l'issue de ce tournoi, un bilan sera réalisé avec les coachs, chefs de délégation et autres participants et remonté à l'Equipe Technique Régionale et aux élus, afin de savoir s'il faut ou non conserver cette formule.

V. Questions diverses

Dominique TILLAY demande qu'une lettre de rappel réglementaire soit envoyée aux arbitres qui ne respectent pas leurs obligations (Contrôle du Pass sanitaire et Présence sur l'E-marque du nom du responsable de l'organisation, entre autres). Fabrice BLACHIER intervient en disant qu'il l'a fait récemment par téléphone. Le Président préfère que cela soit formalisé par écrit, comme nous le faisons pour les clubs (avertissement, notification).

Fabrice BLACHIER demande ce qu'il en est du courrier qu'il a envoyé aux Président et Secrétaire Général de la Ligue, en sa qualité d'élu du CD37, concernant des faits sur un match départemental PRM. Le Président l'informe avoir reçu une notification ce vendredi 14 janvier de la part de la Commission Sportive Seniors du CD37 et précise qu'une demande de saisine sera adressée à la Commission de Discipline Régionale.

Michel BOTTON demande si un Procès-Verbal de la réunion exceptionnelle du Bureau Directeur du 15 décembre 2022, au sujet de la Hoops Factory d'Orléans, sera rédigé. Le Secrétaire Général demande l'avis des élus. Après discussions, le Président de Ligue affirme la nécessité de rédiger un Procès-Verbal car il est très important que notre décision vis-à-vis d'une demande de la Fédération soit officialisée et formalisée. Dont acte.

Jacques DAUDIN déclare avoir fait un point sur les emplois du temps des salariés. Un rappel sera adressé aux Conseillers Territoriaux sur certains points.

La séance est levée à 22h10.

M. Dominique TILLAY
Président de la Ligue du Centre-Val de Loire
de Basket-Ball



Wilfried SCHMIDT,
Secrétaire Général de la Ligue du Centre-Val
de Loire de Basketball

